



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

INFORMATION A LA POPULATION

Référence : 81.07.03-INFRA

Cully, le 20 avril 2020

A la population de Bourg-en-Lavaux
Aux abonnés du réseau d'eau potable de Bourg-en-Lavaux
Aux viticulteurs et agriculteurs exploitants des terres sur le territoire communal

Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau et suite à une analyse des risques, la Commune effectue des prélèvements d'eau potable à divers endroits du réseau et ceci des captages à la distribution. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour des analyses officielles.

Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, la Municipalité, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant la législation en vigueur. En effet, un risque pour la santé des consommateurs, à long terme, ne peut être exclu.

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé depuis les années 1970, classé comme « cancérogène probable » par l'agence européenne de sécurité alimentaire EFSA. Son utilisation et sa vente ne sont interdits en Suisse que depuis le 1^{er} janvier 2020 (un recours du fabricant Syngenta est pendant). L'interdiction d'utilisation de ce fongicide devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau.

Toutefois, la commune de Bourg-en-Lavaux n'a pas à craindre de pénurie d'eau potable, car notre réseau est interconnecté avec d'autres réseaux, notamment avec ceux de la Ville de Lausanne et de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ), dont l'eau ne présente pas de dépassement des valeurs limites.



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »

Afin de pouvoir répondre à vos éventuelles questions, de vous informer des mesures qui seront prises et permettre aux services cantonaux de préciser les risques sanitaires, la Municipalité organisera une séance d'information publique en temps utile.

La Municipalité regrette vivement cette situation et garantit qu'elle fera son possible pour maintenir une qualité irréprochable de l'eau potable. Le Municipal en charge des eaux se tient volontiers à votre disposition en cas de questions ou de remarques.
(jean_christophe.schwaab@b-e-l.ch)

Avec nos salutations les meilleures.

La Municipalité